



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

RAPPORT DU JURY

**Examen professionnel d'accès au grade
d'attaché principal d'administration de
l'Etat**

Session 2023

Rédacteur

Bérengère DEZES – Secrétariat Général

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL4

- A. TEXTES RÉGLEMENTAIRES4
- B. CALENDRIER DES ÉPREUVES4
- C. STATISTIQUES4

II. L'ÉPREUVE ORALES5

- A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES CANDIDATS6
- B. CONSEILS AUX CANDIDATS7

Rapport général de la présidente du jury

*Madame DEZES Bérengère, administratrice de l'Etat
Examen professionnel d'attaché principal d'administration de l'Etat
session 2022*

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

La session 2023 de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat s'est déroulée du 21 au 25 novembre 2022 à la Maison des examens à Arcueil, dans les locaux du SIEC.

Aucun incident notable n'est à signaler et les épreuves se sont déroulées dans de bonnes conditions. Plusieurs visioconférences se sont déroulées avec les candidats des services d'Outre-mer, toutes dans des conditions satisfaisantes.

A. Textes réglementaires

Par arrêté du 29 mars 2022 de la ministre de la transition écologique, a été autorisé au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat relevant du ministère de la transition écologique.

B. Calendrier des épreuves

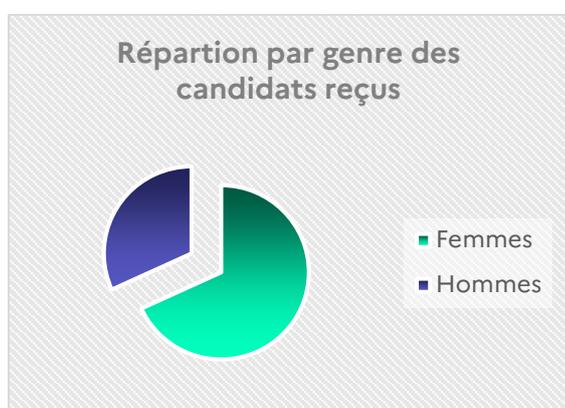
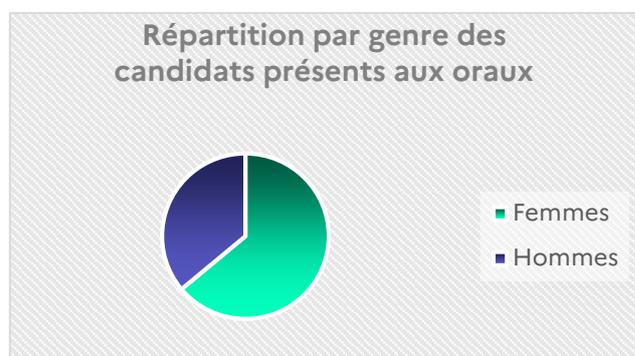
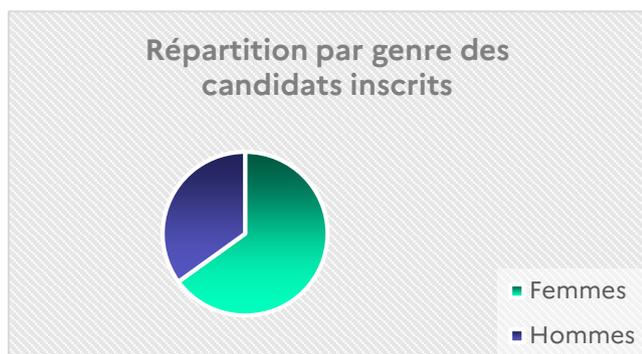
Les candidats ont pu s'inscrire entre le 12 mai et 16 juin 2022.
Les oraux se sont déroulés du 21 au 25 novembre 2022.
La réunion d'admission s'est tenue le 25 novembre 2022.

C. Statistiques

363 candidats étaient inscrits et 219 se sont présentés à l'épreuve orale.
Les notes s'échelonnent de 10 à 19/20.
Le jury a fait le choix de ne pas donner de note éliminatoire (inférieure à 10).
Les notes inférieures à 13/20 ont été attribuées aux candidats dont l'entretien a révélé des faiblesses dans la candidature qui ont été jugées importantes.
Après délibération du jury, le seuil d'admission a été fixé à 16/20 (soit la même moyenne que l'année dernière).
Le nombre de postes offerts était fixé à 66. La totalité des postes a été pourvue. Les délibérations du jury ont été consensuelles pour la détermination de la liste des candidats retenus.

Les candidats non retenus durant cette session et dont la note a été fixée entre 14 et 15,5/20 doivent percevoir cette note comme un encouragement à approfondir leur réflexion sur leur parcours et retenter ce concours.

144 candidats inscrits ont abandonné leur démarche et ne se sont pas présentés aux oraux.



II. L'ÉPREUVE ORALE

Sur les candidats inscrits, 219 se sont présentés aux oraux. Comme en 2021, le jury déplore le fait que plusieurs candidats n'ont pas prévenu de leur absence, ce qui est pénalisant pour le déroulé des plannings et constitue un manque de respect élémentaire vis-à-vis des services organisateurs et des membres du jury. Ce manque de courtoisie et de fiabilité interroge par ailleurs sur la posture professionnelle des agents concernés.

Les épreuves orales se sont déroulées sur 5 jours, dans les locaux du SIEC, à Arcueil, dans de bonnes conditions logistiques et matérielles.

Les membres du jury ont veillé à mettre les candidats à l'aise et les ont accueillis avec bienveillance. Les règles de l'épreuve leur ont été systématiquement rappelées lors de leur entrée en salle d'examen.

Trois auditions se sont tenues en visioconférence, dans une salle dédiée du SIEC. Elles se sont déroulées dans de bonnes conditions techniques et le jury a veillé à accueillir les candidats concernés dans les mêmes conditions de bienveillance et d'écoute.

Il est à regretter que certains candidats aient fait preuve d'une expression parfois familière, non adaptée aux attendus d'un oral d'examen. Par-delà la bienveillance

du jury, il est donc recommandé aux candidats de conserver une posture professionnelle et un niveau de langage adapté. Par ailleurs certains candidats, à l'issue de leur épreuve orale, ont repris contact avec le jury qui les avaient reçus, par l'intermédiaire d'un réseau social et/ou mail adressé directement, les remerciant de l'échange passé et confirmant de leur implication dans leur démarche de candidature. Une telle démarche est maladroite. Le jury invite donc chacun à attendre l'issue des oraux afin que le jury puisse pleinement s'y consacrer, sans interférence. Il sera toujours loisible aux candidats de revenir auprès du jury par la suite via le bureau RM1 pour toute demande concernant la note attribuée au candidat.

Il est rappelé que si le dépôt d'un dossier de RAEP n'est pas indispensable pour la tenue de l'entretien (un entretien s'étant déroulé sans le dépôt préalable d'un tel dossier), celui-ci est néanmoins fortement conseillé.

Le jury a par ailleurs fait le choix de s'appuyer sur les RAEP adressés au bureau des concours hors-délai, de manière à donner le maximum de chances à chacun de mettre en valeur les acquis de son expérience professionnelle.

A. Observations sur les attendus de l'oral

L'oral doit être perçu comme un moment de rencontre entre le candidat et le jury. Le jury découvre un candidat à une étape de sa carrière où celui-ci aspire à davantage de responsabilités.

Le jury cherche à identifier et mettre en valeur les candidats faisant preuve d'une capacité de prise de hauteur par rapport à leur parcours de carrière et aux fonctions exercées. Un attaché principal a en effet vocation à être un relais de sens et de communication auprès de ses partenaires internes et externes au ministère sur les politiques publiques portées et mises en œuvre. Il doit comprendre et mettre en perspective son action dans un ensemble plus vaste. Ainsi, des connaissances générales sont attendues de sa part sur la loi de finances, les questions de ressources humaines, les perspectives d'évolution du pôle ministériel...

Le jury met en garde les candidats dont les 10 mn de présentation orale sont un simple descriptif de leur parcours de carrière reprenant les éléments du dossier. Il attend au contraire une vision construite de ce parcours, des enseignements que les candidats en tirent à titre professionnel voire personnel, ce qui permet de présenter, avec tout son sens, leur aspiration à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Il n'y a pas de profil type recherché et tous les profils font l'objet d'une même attention et d'une même curiosité de la part du jury, la diversité des profils étant une richesse pour le ministère. A ce titre il convient de mentionner que plusieurs candidats ayant eu un parcours ascensionnel (catégorie C, B, A) ont su parfaitement tirer leur épingle du jeu et répondre pleinement aux attentes du jury.

Les 10 minutes et la partie de réponses aux questions du jury doivent être donc bien préparées. Même si l'émotion de l'oral peut parfois l'expliquer, il est regrettable que certaines présentations aient été trop courtes ou qu'il ait fallu rappeler l'impératif des 10 mn à d'autres candidats.

Par ailleurs, même s'il est recommandé aux candidats de se préparer et de participer aux formations prévues à cet effet, le jury recommande de prendre un recul vis-à-vis de cette formation reçue qui peut avoir pour effet de produire de présentations scolaires car stéréotypées.

S'il est attendu que le candidat prenne de la hauteur par rapport à son expérience professionnelle, c'est à dire qu'il sache l'analyser et la mettre en perspective au sein de sa communauté professionnelle et des politiques publiques portées par le ministère, ce point n'exclut pas, et même au contraire demande que le candidat entre dans la réalité des métiers qu'il a exercés et qu'il exerce au moment de l'oral en n'hésitant pas à être très concret.

Il est regrettable par exemple que les expériences partagées par les candidats sur les questions de management soient souvent très générales voire convenues, notamment en termes de conduite du changement, de mise en place du télétravail ou de prévention des risques psycho-sociaux.

B. Conseils aux candidats

Bien qu'il ne soit pas obligatoire, le jury recommande vivement aux candidats de constituer un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle -RAEP- (un entretien s'est d'ailleurs déroulé sans le dépôt préalable d'un dossier de RAEP). En effet l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal est l'occasion pour le candidat de s'interroger sur le parcours qui a été le sien et ses aspirations en termes de carrière professionnelle.

A ce titre, le RAEP doit mettre en valeur les éléments de la carrière de chaque agent et doit être conçu comme une étape dans la réflexion de chacun, dont l'aboutissement est l'oral avec le jury.

Le RAEP est dès lors une première étape vers un tri et une hiérarchisation de ce que le candidat veut mettre en valeur dans son parcours. Ainsi il est inutile de multiplier le nombre et le volume des annexes au RAEP, parfois fastidieuses à lire et diluant les points saillants à mettre en valeur. *A contrario*, la lettre de motivation est l'occasion de synthétiser et structurer les temps forts que le candidat veut mettre en avant.

Ainsi, aussi bien le RAEP que l'oral doivent être préparés très en amont et régulièrement revus au cours du travail de maturation lié à la préparation de son examen. Il ne faut pas hésiter à rédiger intégralement sous différentes formes sa présentation orale pour mieux l'« oublier », se l'approprier et entamer sa présentation avec aisance, mais sans suffisance.

Le jury invite chaque candidat à s'interroger sur son parcours, sur ce que représente l'accès à un grade supérieur et donc un poste à responsabilités plus élevées. Ce point est particulièrement souligné pour les candidats se présentant après un seul poste occupé en tant qu'agent de catégorie A et qui, pour certains, font part dans les échanges avec le jury essentiellement de leur expérience acquises en tant qu'agent de catégorie B ou C, sans apporter la hauteur de vue attendue d'un cadre.

Le jury cherche à distinguer, toujours avec bienveillance, la manière dont le candidat s'engage dans son travail et le regard qu'il porte sur son action. Il n'est pas attendu de réponses standard aux questions posées. Celles-ci sont d'ailleurs formées de manière très ouverte « Que pensez-vous de... ? », « Que pouvez-vous nous dire

de... ? » et par-delà les connaissances minimales attendues des candidats, il n'y a pas de « bonne » réponse attendue.

Par ailleurs une attention à l'actualité immédiate à la session des oraux est recommandée, dès lors que celle-ci est en résonance avec les attendus de l'exercice. Les problématiques liées à la loi de finances, en cours de débat au Parlement, à la conférence des Nations-Unies sur le changement climatique (COP) qui vient de s'achever ou à telle ou telle annonce d'un ministre, mettent en prise les candidats avec des questions concrètes et immédiates sur la construction et le pilotage des politiques publiques qu'ils incarnent et contribuent à mettre en œuvre.

Les réponses aux questions permettent au candidat de démontrer sa capacité à formuler, rapidement, l'expression d'une connaissance ou d'un avis et ainsi de mettre en évidence ses compétences de structuration de pensée et de synthèse.

Au final, il est donc nécessaire pour les candidats qu'ils se dévoilent un peu eux-mêmes au sein de l'exercice formel de l'oral.

Pour finir, le jury recommande aux futurs candidats la lecture des rapports de jury des années précédentes, qui reprennent peu ou prou ces conseils, mais sous des formulations différentes, ce qui peut permettre à chacun de trouver celui qui lui « parle » au mieux.

Pour finir, la présidente, au nom de tous les membres du jury, souhaite remercier l'équipe du bureau des concours de la DRH (RM1) et les services du SIEC d'Arcueil, pour la qualité de l'organisation et de l'accueil mis en place et leur constante disponibilité et gentillesse vis-à-vis des candidats comme des examinateurs.